

QUEL EST LE RÔLE DU DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES (OSA) ?

Le Département des relations extérieures (en anglais OSA, ou Office of Special Affairs) est chargé des contacts avec l'ensemble de la société, qu'il s'agisse des affaires juridiques, des relations publiques ou de l'aide sociale. A ce titre, il s'assure que chaque église respecte toutes ses obligations légales et fiscales. Il publie également des informations sur les activités caritatives de la Scientologie, destinées au grand public, aux personnalités officielles, aux médias et aux autres groupes, religieux ou laïques, qui partagent les mêmes préoccupations sociales.

Ce département coordonne aussi les programmes de réforme sociale de l'Église, tels que ceux qui dénoncent les violations des droits de l'homme et qui oeuvrent pour les faire cesser.

Ce département publie également *Éthique et Liberté*, le journal des droits de l'homme de l'Église de Scientologie.

Quelques politiciens ont tenté de déformer les fonctions du Département des relations extérieures. Ce n'est sans doute pas sans rapport avec le fait que ce département rassemble la documentation sur les violations des droits des scientologues en France et alerte les instances internationales de défense des droits de l'homme. Ces instances ont à plusieurs reprises critiqué les actions de certains membres du gouvernement français, notamment de la MILS (Mission interministérielle de lutte contre les sectes).

Documents

- Copie de la page de couverture du journal *Éthique et Liberté*.
site internet : www.ethique-liberte.org

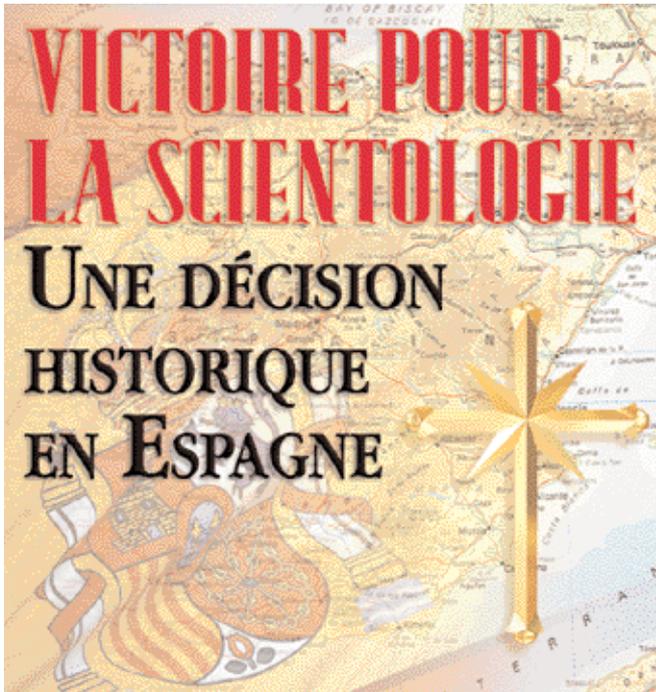
ÉTHIQUE & LIBERTÉ

Le journal des Droits de l'Homme de l'Église de Scientologie



Agir contre la drogue

— Voir page 4



Dans un jugement qui aura d'importantes répercussions en Europe, un tribunal espagnol vient de rejeter toutes les accusations portées contre tous les accusés dans un procès concernant des scientologues et remontant à 1984. Le tribunal de la Province de Madrid a rendu un verdict de non-lieu le 3 décembre dernier, deux mois après la fin d'un procès de sept mois.

DANS un jugement de 67 pages, le tribunal a décrété que les accusés n'avaient commis aucun acte illicite d'aucune sorte « ni individuellement, ni collectivement, ni à travers l'Église de Scientologie, ni à travers Narconon [programme de réhabilitation pour toxicomanes] », et qu'ils sont donc « acquittés de toutes les charges portées par le procureur ».

Le porte-parole de l'Église, Luis Gonzalez, a salué la décision comme une « victoire complète » et « une reconnaissance de notre ministère religieux et de nos programmes d'amélioration sociale ».

« C'est un énorme pas en avant pour l'Espagne en tant que démocratie européenne reconnaissant la pluralité religieuse comme un aspect vital de la société d'aujourd'hui. Le tribunal a refusé de se laisser entraîner dans un procès en inquisition, mais il a examiné les

faits et en a tiré la seule conclusion possible. »

La centaine de témoignages entendus au cours des audiences, dont plusieurs dépositions surprises de la part des propres témoins du procureur en faveur des accusés, ont montré que toute l'affaire n'était qu'une tentative de manipulation de la police et de la justice, montée par une poignée d'individus de la vieille garde espagnole.

Depuis le début de l'affaire en 1984, l'Église a été reconnue comme une religion dans de nombreux pays, dont les États-Unis, le Canada, la Suède, et l'Afrique du Sud ; elle s'est vu accorder un non-lieu dans une affaire de longue haleine en Italie et a obtenu la reconnaissance religieuse de la Cour de cassation de ce pays, ainsi que des décisions positives devant de nombreuses instances administratives ou judiciaires à travers le monde.

FIN DE L'ESPIONNAGE DE LA SCIENTOLOGIE PAR LE GOUVERNEMENT ALLEMAND

La justice déclare cette mise sous surveillance anticonstitutionnelle et injustifiée

PAR UNE DÉCISION qui réduit à néant les arguments avancés à l'appui de mesures discriminatoires à l'encontre de la Scientologie, le tribunal administratif de Berlin a décidé le 13 décembre que les pouvoirs publics n'étaient nullement fondés à mettre sous surveillance l'Église de Scientologie et ses membres.

Le tribunal estime que l'Office pour la protection de la Constitution (OPC) a agi de façon illégale et anticonstitutionnelle. Après 4 années de surveillance, il n'existe aucun élément indiquant qu'une quelconque activité de l'Église ou des scientologues justifie cet espionnage.

Des responsables religieux et des défenseurs des droits de l'homme ont condamné la surveillance par l'OPC comme une violation scandaleuse de la vie privée et des droits humains. On s'attend à ce que la décision de Berlin incite les autres Länder à suivre cet exemple.

Depuis leur mise sous surveillance en juin 1997, les scientologues ont réuni des preuves de centaines de violations de droits par l'OPC. En 1999, un agent de l'OPC avait été condamné à 30 jours de prison avec 2 ans de mise à l'épreuve pour espionnage illégal de membres de l'Église en Suisse, et pour falsification de documents.

Attiser la haine et la violence

Enquête sur une machine à rumeurs qui détruit des individus et des familles

D'EXTÉRIEUR, rien ne distingue le 130, rue de Clignancourt, dans le 18^e arrondissement de Paris, des autres immeubles de ce quartier résidentiel tranquille, avec sa façade aux briques sombres un peu rébarbative dans la lumière grise de décembre.

Sur la porte, une petite plaque indique en lettres noires qu'il abrite le siège de l'« Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu (UNADFI) », dénomination révélatrice du sentiment d'insécurité propre à notre époque.

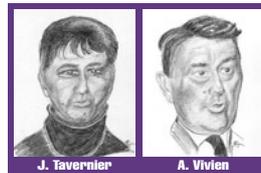
Mais l'apparente respectabilité ne résiste pas à un examen plus approfondi. En poussant cette porte, on pénètre dans l'antre d'une association qui se consacre à soutenir l'intolérance religieuse, entreprise ô combien périlleuse par les temps qui courent, abritant

fanatisme et dissensions. Le réseau connu sous le nom d'ADFI est devenu si incontrôlable que le 21 septembre dernier, sa présidente démissionnait.

Pendant plus de vingt ans, Janine Tavernier et ses groupies ont fait de l'ADFI une machine de désinformation et un lieu où l'on marquait d'infamie les minorités religieuses, spirituelles et philosophiques.

Ces pourfendeurs de la liberté de choix se sont abusivement posés en défenseurs de la famille et de l'individu.

À l'abri de la caution politique et morale apportée par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes (MILS), l'ADFI a entretenu un climat d'exclusion, dans des proportions telles qu'elle a attiré l'attention d'associations de droits de l'homme et d'organisa-



tions gouvernementales au niveau international.

Le départ de M^{me} Tavernier est apparemment le résultat d'une lutte d'influence et de dissensions avec le président de la MILS, Alain Vivien, à qui elle reproche de « vouloir tout régenter » (Le Point, 19 octobre 2001). Si l'on en croit les articles de presse, même J. Tavernier s'inquiète de la radicalisation de son réseau et de la MILS

Suite en page 2

250 PAGES et plus de 20 Mo de DOCUMENTS SUR LES DROITS DE L'HOMME

www.ethique-liberte.org